

Réf. 132.01/1

Réaffectation du parking du Guintzet

Fribourg, le 07.02.2017 – Le parking du Guintzet sera réaffecté. A partir du 1^{er} mars, l'offre P+R n'y sera plus proposée, en raison de sa situation géographique inadaptée. De plus, il ne joue plus son rôle de parking d'échange puisqu'il est utilisé par de nombreux automobilistes qui n'empruntent pas les transports publics, notamment des personnes travaillant dans le secteur. Le stationnement horaire y sera toutefois maintenu. Une fois ce parking libéré du stationnement des pendulaires, les utilisateurs des infrastructures sportives pourront plus facilement s'y garer.

Le Conseil communal de Fribourg a décidé de réaffecter le parking du Guintzet : à partir du 1^{er} mars, seul le parking horaire y sera possible. Comme aujourd'hui, le stationnement sera limité à trois heures, à un tarif horaire de 2 francs. Les places seront ainsi mises à disposition des visiteurs, en particulier des utilisateurs des infrastructures sportives et des autres activités du secteur. Le stationnement à la journée n'y sera plus autorisé.

Cette mesure est préconisée par le Plan directeur d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2). En effet, le parking du Guintzet ne correspond pas à une offre P+R. Il est trop proche du centre de l'agglomération et détériore ainsi les conditions de circulation sur les routes de Villars et le chemin des Pensionnats. De plus, cette infrastructure n'est pas idéalement située sur les lignes de transports publics. Des enquêtes réalisées par le Service de la mobilité de la Ville de Fribourg ont montré qu'une grande partie des utilisateurs de ce parking n'étaient pas des usagers des transports publics, mais profitaient des tarifs modérés du système P+R pour stationner leur voiture à la journée. La plupart des automobilistes fréquentant ce parking ne faisaient pas usage des transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail situé aux alentours.

L'offre P+R demeure toutefois valable dans sept parkings de l'Agglomération (Chassotte, St-Léonard, Heitera et Bourguillon à Fribourg, Avry-Rosé, Corbaroche à Marly, La Grange à Villars-sur-Glâne). Les automobilistes qui utilisaient les infrastructures du Guintzet peuvent se rabattre sur le parking La Grange, à Villars-sur-Glâne ou peuvent se faire rembourser (*pro rata temporis* des mois) l'achat de leur titre annuel de stationnement par la Direction de la police locale, Grand-Rue 37, 1700 Fribourg.

Contact :Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la police locale et de la mobilité, 026 351 74 00, pierre-olivier.nobs@ville-fr.chJean-Charles Bossens, Chef de service, 026 351 74 01, jean-charles.bossens@ville-fr.chPhilippe Fragnière, Chef secteur police, 026 351 74 25, philippe.fragniere@ville-fr.chLuc Tomasetti, Collaborateur scientifique « Mobilité » Agglo, 026 347 21 05, luc.tomasetti@agglo-fr.ch